

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 septembre 2025

N°DC-2025-54

Conseillers en exercice : 19	Présents : 17	Votants : 19
------------------------------	---------------	--------------

#### Objet : Revalorisation des tarifs des repas au restaurant scolaire municipal

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi trente septembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal, 12 avenue de la Princesse, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux et ont été affichés à la porte de la mairie le vendredi 26 septembre deux mille vingt-cinq.

**PRESENTS :** M. Freddy JAHIER, M. Jean-Pierre LE GAL, Mme Laurence MORVAN, M. Gilles DRÉANO, M. Daniel DURAND, M. Christian BARBIER, Mme Sylvaine LE GALLO, Mme Marie-Laure GAIN, M. Franck JOSSO, M. Thierry QUERO, Mme Nathalie DUMONT, Mme Isabelle TAINGUY, Mme Carole MIANNAY, Mme Sandrine OLLIC, Mme Christine DUBIEZ DA ROCHA, M. Sébastien BOURDAIS, M. Fabien LORIC

**ABSENTS EXCUSES :**

**POUVOIRS :** M. Sébastien CHENAIS donne pouvoir à M. Sébastien BOURDAIS et Mme Marie-Bernard BROUDIC donne pouvoir à M. Christian BARBIER

**Secrétaire de séance :** Mme Marie-Laure GAIN

Vu l'avis favorable de la commission Vie scolaire - Enfance jeunesse en date du 16 septembre 2025 ;

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de réévaluer les prix de vente des repas fixé par la délibération n°DC-2024-58 du 02 juillet 2024 à 4,40 € et 5,75€.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- FIXE comme suit le prix de vente des repas :
  - ✓ Repas enfant : 4,50 €
  - ✓ Repas adulte : 5,85 €
- PRÉCISE que ces tarifs prendront effet au 1<sup>er</sup> novembre 2025.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme

Le Maire de Colpo

Freddy JAHIER

